



DOSSIER

2025

CLUB ADOS

Nom de l'enfant :

Prénom :

Né(e) le / /

Lieu de naissance :

	Responsable légal 1	Responsable légal 2
Lien de parenté		
Nom - Prénom		
Adresse		
Téléphone domicile		
Téléphone portable		
Adresse mail		
Profession		
Téléphone pro		
Employeur		
N°Allocataire CAF		
N°Allocataire MSA		
Situation familial		

AUTORISATIONS 2025

Autorisations	Oui	Non
J'ai pris connaissance du règlement intérieur 2025 et m'engage à le respecter		
J'autorise l'équipe de direction à prendre les mesures d'urgence en cas d'accident impliquant mon enfant (SAMU, Pompier, hospitalisation).		
J'autorise le responsable de l'accueil à faire pratiquer, en cas d'urgence, sur mon enfant toutes interventions chirurgicales que le médecin jugera nécessaire.		
J'autorise la directrice de Mille et un loisirs à consulter le CDAP, pour y faire vérifier mon quotient familial CAF		
J'autorise mon enfant à partir seul(e) à partir de 17h (préciser une plage horaire)		

AUTORISATIONS 2025

J'autorise les personnes suivantes à récupérer mon enfant à l'accueil de loisirs :

Nom – Prénom	Relation	Numéro de téléphone
1		
2		
3		
4		
5		



Autorisation de droit à l'image, Loi du 6 janvier 1978 à l'information, aux fichiers et aux libertés :

Je soussigné(e) :

Père, mère, représentant légal de l'enfant :

Demeurant :

- Autorise mille et un loisirs à filmer ou à photographier mon enfant dans le cadre des activités d'animation proposées par l'accueil de loisirs, et que son image puisse être affichée ou figurée dans des documents susceptibles de faire l'objet d'une diffusion publique, à l'exclusion de toute exploitation commerciale et ce, durant l'année.
- N'autorise pas que mille et un loisirs filme ou photographie mon enfant.



Autorisation parentale transport de mineur

- Autorise mille et un loisirs à effectuer les trajets en minibus ou en voiture encadrés par le personnel de l'Association Sportive d'Attignat, si nécessaire, durant l'année 2025 dans le cadre du club ados.
- N'autorise pas mille et un loisirs à effectuer les trajets en minibus ou en voiture encadrés par le personnel de l'Association Sportive d'Attignat, si nécessaire, durant l'année 2025 dans le cadre du club ados.

Fait à :

Le :

Mention "lu et approuvé(e)"

Signature du représentant légal :



FIGHE SANITAIRE

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles concernant votre enfant (arrêté du 20 février 2003 relatif au suivi sanitaire des mineurs en séjour de vacances ou en accueil de loisirs).

1. ADO

Nom : Prénom :

Sexe :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Poids : Taille : N° sécurité sociale :

Sait-il nager ? Oui Non

2. VACCINATIONS

Joindre une copie des vaccinations de l'ados.

3. RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

• **Disposez-vous de l'aide AEEH ?** Oui Non
(Si oui, merci de nous fournir le justificatif)

• **L'ado suit-il un traitement médical ?** Oui Non
Si oui, préciser lequel + joindre une ordonnance

• **L'ado a-t-il des allergies ?** Oui Non
Si oui, préciser lesquelles

• Médecin traitant

Nom :

N° de téléphone :

Adresse :

• **L'ado a-t-il un régime alimentaire ?** Oui Non
Si oui, préciser lequel

• **L'ado a-t-il un PAI ?** Oui Non
(Si oui, merci de nous le transmettre)

• L'ado porte-t-il :

Des lunettes ?

Oui Non

Des lunettes ?

Oui Non

Des appareils auditifs ?

Oui Non

Un appareil dentaire ?

Oui Non

Des semelles orthopédiques ?

Oui Non

• L'ado a-t-il des problèmes :

De comportements ?

Oui Non

De sommeil ?

Oui Non

D'énurésie ?

Oui Non

4. RESPONSABLE LEGAL DE L'ADO

	Responsable légal 1	Responsable légal 2
Lien de parenté		
Nom - Prénom		
Adresse		
Téléphone domicile		
Téléphone portable		

5. PERSONNES A CONTACTER EN CAS D'URGENCE (Hors tuteurs légaux)

Nom - Prénom	Liens	Téléphone
		__ / __ / __ / __ / __
		__ / __ / __ / __ / __

Je soussigné(e) _____, responsable légal du mineur, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les réactualiser si nécessaire. J'autorise le responsable de l'accueil de loisirs à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires selon l'état de santé du mineur.

Date :

Signature :



Géré par le club de l'AS ATTIGNAT FOOT et animé par du personnel qualifié, l'Accueil de Loisirs se situe dans des locaux communaux au 529, Rue de l'Eglise. Tél. 04 74 25 95 30. L'Accueil de loisirs est ouvert aux enfants de 3 ans révolus jusqu'à 14 ans. Cette structure bénéficie des aides de la Caisse d'Allocation Familiale.

Les objectifs

L'accueil de Loisirs a pour objectif :

- De rendre service aux familles en assurant l'accueil des enfants durant les vacances scolaires de 7h30 à 18h30.
- De proposer aux enfants des activités diverses et variées pour leur permettre de s'amuser, de s'éveiller, de s'épanouir et de passer de bons moments dans des situations différentes de celles vécues en classe ou en famille.

Les conditions pour bénéficier de ce service

L'inscription de chaque enfant, valable pour chaque période de vacances définies par l'association, est obligatoire pour constituer un dossier administratif. L'inscription doit être faite lors des permanences définies par l'association.

L'enfant doit être conduit à l'accueil. Il n'est sous la responsabilité de la structure qu'à partir du moment où il a été confié au personnel d'animation.

Les horaires de début et de fin de l'accueil doivent être respectés. Tout retard non motivé ou répété, après l'heure de fermeture affichée, sera surfacturé.

- Le goûter de l'après-midi sera servi par le personnel. Il ne doit pas être fourni par les familles.
- Aucun enfant ne partira de la structure si la personne désignée pour le récupérer n'est pas venue elle-même le chercher (les parents doivent indiquer sur la feuille d'inscription les noms de la personne ou des personnes qui seront autorisées à venir chercher les enfants).
- Seuls les enfants dont les parents auront coché l'autorisation de sortir seul de l'accueil à partir de 17h pourront quitter l'accueil sans encadrement. Il est demandé de préciser une tranche horaire de départ pour l'enfant afin de proposer un cadre responsabilisant pour l'enfant et sécurisant pour lui, la famille et la structure.
- Tout changement de situation familiale, en cours d'année, devra être signalé. Il pourra être demandé une pièce d'identité aux personnes venant chercher un enfant.

Si l'enfant rencontre des difficultés hors de l'accueil de loisirs, les parents s'engagent à en avvertir la direction de l'accueil pour une prise en charge adaptée. (Développement du langage, propreté, maladie chronique, etc.)

Chaque enfant devra apporter dans un sac à son nom :

- Un petit drap et une petite couverture pour faire la sieste
- Une tenue de rechange
- Une gourde

En dehors des PAI et des ordonnances dûment transmises, aucun médicament ne peut être administré aux enfants.

De même, il est formellement interdit de confier des médicaments aux enfants.

En cas de vol, aucune indemnisation n'est prévue et notre association décline toute responsabilité.

Les horaires de l'accueil de loisirs

Les journées sont organisées comme suit :

- Matin : Accueil de 7h30 à 9h puis activités de 9h à 12h
- Midi : Repas de 12h15 à 13h30
- Après-midi : Accueil de 13h30 à 14h Activités de 14h à 17h
- Départ des enfants de 17h à 18h30

En fin de matinée, les enfants pourront être récupérés ou arrivés de 11h30 à 12H15. Il est demandé aux parents de préciser, sur le dossier d'inscription, l'heure à laquelle l'enfant est susceptible de partir ou arriver dans ce créneau pour faciliter l'organisation.

En fin d'après-midi, ils ne pourront être récupérés qu'à partir de 17h. En cas de départ exceptionnel et justifié, avant 17h, la direction de l'accueil de loisirs devra en être informée suffisamment en amont.

Les tarifs de l'accueil de loisirs à compter du 01/01/2025

Valeurs des quotients	HABITANTS ATTIGNAT			HABITANTS AUTRE COMMUNES		
	Jusqu'à 650 €	De 651 à 1200 €	1201 € et +	Jusqu'à 650 €	De 651 à 1200 €	1201 € et +
Journée (sans repas)	16,10 €	17,80 €	18,50 €	19,10 €	20,80 €	21,50 €
Matin	8,20 €	9,80 €	10,40 €	11,20 €	12,80 €	13,40 €
Après-midi	8,20 €	9,80 €	10,40 €	11,20 €	12,80 €	13,40 €
Repas	4,10 €					
Veillée	9 € (repas compris)					
Soirée ados	14 € (repas compris)					
Complément sortie	Définie selon chaque sortie					

Facturation

- Les frais de dossiers sont de 6 € par enfant par an et devront être acquittés lors de la première inscription chaque année. Ceux-ci sont obligatoires.
- La facturation sera établie à l'inscription et l'inscription ne sera validée qu'après règlement complet.
- Les règlements seront encaissés avant le début de chaque période de vacances scolaires afin d'éviter tout impayé.
- Les moyens de paiement suivants sont autorisés : espèces, chèques à l'ordre de "AS Attignat", chèques vacances, virement ou carte bancaire.

En cas d'absence de l'enfant :

- Pour maladie, un remboursement de 50 % de l'inscription à partir de la deuxième journée concernée pourra être pratiqué uniquement sur présentation d'un justificatif médical. Le justificatif médical devra être fourni dès le 1er jour d'absence pour être pris en compte. Le repas reste dû et n'est pas soumis au remboursement.
- Pour convenance personnelle, aucun remboursement ne sera pratiqué.

Sanctions

- Tout impayé entraînera une radiation de l'accueil de loisirs. L'enfant ne pourra plus être inscrit jusqu'au règlement complet des sommes dues. L'association mettra en œuvre les moyens nécessaires pour s'acquiescer des sommes dues.
- Les frais de relance seront facturés à la famille en sus des sommes dûes.
- Tout dépassement de l'horaire de fermeture conduisant à une prolongation du temps de travail du personnel donnera lieu à une pénalité de 3€ par quart d'heure de retard.

Le fait d'inscrire son enfant à l'accueil de loisirs implique l'acceptation du règlement.

Date et signature: